



APPEL D'OFFRES

Prolongement d'égout sanitaire sur diverses rues – Saint-Boniface

Demande de soumissions pour les services professionnels requis par un Laboratoire en contrôle des matériaux et en environnement.

La Municipalité de Saint-Boniface demande des soumissions pour les services professionnels requis par un Laboratoire en contrôle des matériaux et en environnement afin d'effectuer les études préparatoires portant sur la qualité des sols autant au niveau géotechnique qu'environnemental. Ces études sont requises dans le cadre de la phase de plans et devis et de construction du projet de prolongement d'égout sanitaire sur diverses rues. Ce projet est réalisé dans le cadre du programme de subvention PRIMEAU 2023 sous volet 1.1 du Ministère des Affaires Municipales et de l'Habitation.

Des soumissions dans des enveloppes cachetées seront reçues au bureau municipal de Saint-Boniface situé au 155 rue Langevin, Saint-Boniface, avant 11 h, le mardi 25 mars 2025, relativement au projet suivant :

➤ **Prolongement d'égout sanitaire sur diverses rues – Saint-Boniface (Notre référence 23-00421)**

Les documents de soumission sont disponibles en s'adressant au Système électronique d'appel d'offres (SEAO) en communiquant avec un de ses représentants par téléphone au numéro 1 866 669-7326 ou au numéro 1 514 669-7326 ou en consultant le site web www.seao.ca. Les documents peuvent être obtenus au coût établi par le SEAO. Pour toute information additionnelle à ce sujet, veuillez entrer en communication avec M. Christophe Fecteau, ingénieur, par courriel à : c.fecteau@pluritec.qc.ca.

Les soumissions reçues devront être transmises en format papier comprenant deux (2) enveloppes cachetées et distinctes avec les mentions « Offre de services » et « Offre de prix ».

Seules les soumissions reçues avant 11 h, le mardi 25 mars 2025, seront considérées. Elles seront ouvertes publiquement le même jour et à la même heure.

Seuls sont admis à soumissionner ceux qui ont leur principale place d'affaires au Canada et dans les territoires visés par l'accord sur le commerce intérieur (A.C.I), qui détiennent une licence appropriée en vertu de la Loi sur la qualification professionnelle des entrepreneurs de construction et qui ont obtenu les documents d'appel d'offres du système SEAO à leur nom.

La Municipalité de Saint-Boniface ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues, ni à encourir aucune obligation, ni aucuns frais d'aucune sorte envers le ou les soumissionnaires et se réserve le droit de passer outre à une irrégularité mineure dans le cas de la plus basse soumission.

Saint-Boniface le 5 mars 2025.

Julie Désaulniers

Directrice générale & Greffière-trésorière

Page 1 de 1

